



# AVPSH

Association valaisanne  
des professionnels  
des sciences humaines

## RECOMMANDATIONS TARIFAIRES\*

Vous trouverez ci-dessous des tarifs indicatifs pour les honoraires des indépendants des professions des sciences humaines telles que définies dans les statuts de l'AVPSH. Les honoraires peuvent être négociés en fonction de la durée du mandat, de sa nature ou d'autres critères comme la formation, l'expérience, la connaissance du domaine, les langues, le type de société, etc.

Tâches	Tarif horaire brut en CHF
Travaux administratifs (correspondance, facturation, séances, gestion administrative du projet, etc.)	de 90.- à 110.-
Travaux scientifiques (recherches, rédaction, gestion scientifique du projet, relecture scientifique, etc.)	de 100.- à 140.-
Expertise hors mandat	de 140.- à 160.-

Ces recommandations de tarifs sont justifiées par la longue durée de la formation académique de nos professions, par nos connaissances méthodologiques et l'expérience exigée dans les domaines spécialisés à traiter.

*\*Ces recommandations ont été mises à jour en 2022.*